

LE FIL DE SOI

Centre d'Accueil Thérapeutique
à Temps Partiel (CATTP)



Pôle Femme et enfant

Site de Marne-la-Vallée

Dr Leila KARAOUI [Chef de pôle](#)
Dr Stéphanie LACOSTE [Chef de service](#)
Sandrine THOMAS [Cadre de pôle](#)

7, rue Dr Nicole Mangin - 77400 Lagny-sur-Marne
tel. **01 60 54 30 83**

BIENVENUE AU CATTTP LE FIL DE SOI

Votre enfant est admis au CATTTP. Il s'agit d'un lieu de soin dans un service hospitalier (avec prise en charge à 100 % par la sécurité sociale), qui a une capacité d'accueil de 12 places.

Le CATTTP s'adresse à des enfants de 3 à 12 ans porteurs d'un TSA, nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire en individuel ou en groupe, jusqu'à plusieurs fois par semaine.

Tout en s'articulant à celles déjà mises en place à l'extérieur de la structure, les prises en charge au CATTTP sont proposées en fonction des compétences et appétences des enfants et visent à développer la capacité de lien, de reconnaissance de l'autre, d'échange, et aussi les acquisitions cognitives, et à supporter « la petite quantité de nouveau ».

Nous insistons sur la dimension ludique, levier important à notre sens dans le développement de l'enfant quel qu'il soit.

*Conformément aux **Droits du patient** et à la **Charte de la personne hospitalisée** (cf. annexes) notre équipe assure un suivi régulier auprès de votre enfant.*

Lors des réunions dites de synthèse, sont évoqués ses difficultés, ses progrès et sont élaborés les axes de travail avec lui à court et long terme.

Par ailleurs, nous travaillons en étroite collaboration avec l'entourage de l'enfant : famille, école, services périscolaires et autres partenaires de la vie de l'enfant.

LE PROJET DE SOINS

Le projet de soins de votre enfant prévoit :

- planning par enfant (réactualisé chaque fois que nécessaire avec le référent de votre enfant),
- projets de groupes et d'activités,
- prises en charge individuelles,
- évaluation annuelle.

Il s'articule :

- avec les prises en charge extérieures éventuelles,
- avec le temps scolaire et périscolaire.

Son élaboration prend en compte les différents partenaires auprès de votre enfant. Une fois par an une réunion de synthèse permet de revoir les objectifs et de réajuster la prise en charge globale de votre enfant.

L'équipe vous recevra une fois par an afin de vous faire un compte-rendu des prises en charge de votre enfant et de réajuster avec vous le projet de soins.

LE FONCTIONNEMENT DU CATTTP

1 - Constitution du dossier d'admission, en début de chaque année scolaire (Septembre)

- copie des pièces d'identité des parents et du livret de famille,
- fiche de renseignements,
- copie de la carte de sécurité sociale pour les formalités administratives,
- attestation d'assurance responsabilité civile des parents,
- autorisation de sortie,
- autorisation de photographier et de filmer (droit à l'image),
- autorisation de soins.

P.S. Pour tout changement concernant votre situation, merci de prévenir le secrétariat afin de lui permettre la mise à jour des données administratives.

2 - Horaires d'ouverture du secrétariat

Du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures 30, avec fermeture le vendredi après-midi.

3 - Suivi des soins

La continuité des prises en charge est le principe essentiel qui participe à la qualité des soins tant en individuel qu'en groupe. Aussi, nous vous demandons de prévenir le service en cas d'absence de votre enfant.

En cas d'absence prolongée, un rendez-vous sera proposé par l'équipe à la famille afin de réajuster ensemble le projet de soins de votre enfant.

4 - Relations avec la famille

Référents

Chaque enfant admis au CATTTP bénéficie d'une double référence :

- une référence « familiale » : assurée par la pédopsychiatre ou la psychologue du CATTTP. Il s'agit de proposer aux parents un accompagnement, un soutien.
- une référence par enfant assurée par une éducatrice ou une infirmière : elle est l'interlocutrice privilégiée de l'enfant et de ses parents. Elle fait le lien avec les différents intervenants dans le CATTTP, et avec les intervenants extérieurs, en concertation avec l'assistante sociale.

Entretiens mensuels

En tant que parents vous êtes reçus en entretiens réguliers au CATTTP avec le médecin/psychologue. Ces entretiens constituent un élément indispensable de collaboration pour la compréhension et l'aide face aux difficultés de votre enfant. Ils permettent aussi de vous informer et de vous expliquer les projets et décisions élaborés en réunion de synthèse. Selon le cas, le référent enfant ou autre membre de l'équipe pourront être associés à cet entretien.

Votre présence à ces entretiens conditionne le maintien des soins.

Entretiens avec l'assistante sociale

Outre l'entretien lors de la procédure d'admission, l'assistante sociale peut vous proposer des rendez-vous pour vous aider dans vos démarches administratives.

Divers

Vous avez également la possibilité de demander un rendez-vous au référent de votre enfant, à l'assistante sociale ou à tout membre de l'équipe.

Les frères et sœurs peuvent aussi être reçus, à votre demande, pour toute question dont ils voudraient s'entretenir au sujet de l'enfant accueilli.

5 - Accueil, transports et accompagnements

Accueil

À votre arrivée merci de signaler votre présence au secrétariat.

Arrivée/départ

Un enfant ne doit jamais être laissé seul dans la salle d'attente, ni dans l'ascenseur.

Présence/absence

Nous vous remercions de nous prévenir en cas d'absence et de retard, pour le bon fonctionnement de chaque prise en charge.

Accompagnements taxi

Toutes les relations avec les chauffeurs de taxi sont de votre responsabilité.

6 - Vacances

Petites vacances

Les enfants ne seront pas accueillis pendant les périodes des petites vacances scolaires, dans le cadre des prises en charge habituelles. Ces temps seront réservés aux bilans, évaluations et aux rencontres avec vous.

Vacances d'été

Un autre type d'accueil est proposé les premières semaines de juillet.

7 - Autres

Dans la mesure du possible merci de bien vouloir marquer les vêtements et affaires personnelles de votre enfant.

Selon les activités et les besoins de votre enfant, des vêtements spécifiques peuvent vous être demandés (ex : maillot de bain, nécessaire de change et de toilette, etc.).

L'argent, les objets précieux et dangereux sont interdits.

NOS ENGAGEMENTS

- Mettre en pratique le projet de soins,
- Évaluer l'enfant une fois l'an,
- Prévenir pour tout changement,
- Proposer un entretien mensuel familial avec le référent famille,
- Proposer des rencontres sur les temps des vacances avec l'équipe pour échanger autour des prises en charge, de l'évolution de l'enfant et du programme de soins aux parents.

VOS ENGAGEMENTS

- Veiller à la régularité des soins de votre enfant,
- Prévenir en cas d'absence, respecter la ponctualité et le calendrier annuel proposé (dans la mesure du possible),
- Gérer les rapports avec les taxis, écoles et centres de loisirs,
- Être présent aux entretiens et rencontres proposés,
- Informer de tout changement concernant le vie familiale (adresse, téléphone, etc.) et de tout événement important pour l'enfant.

NOTRE ÉQUIPE

- **Praticien Hospitalier**
Docteur Isabelle LATINIS-HERITIER
- **Cadre de santé**
Catherine PRESLE
- **Secrétaire**
Antonella LAROCHE
01 60 54 30 83 tous les jours, sauf le vendredi après-midi
- **Éducatrice spécialisée**
Emmanuelle PINCET
- **Infirmière**
Mélina VITRY
- **Assistante sociale**
Catherine BOULET
01 60 54 30 84
- **Psychologue**
Aurélie CLOUET
- **Psychomotricienne**
Nathalie BARBOSA
- **Agents de service**
Michel CHAU
Zakia DIAB
Sylvie NEKER

Les droits de la personne hospitalisée

- **La communication du dossier médical**

Conformément à la loi 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, et au décret n°2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels de la santé, chaque patient peut avoir accès à son dossier médical directement ou par l'intermédiaire d'un médecin qu'il désigne.

- **La Commission Des Usagers - CDU**

Conformément à la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 (art. 16), la Commission Des Usagers a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

Cette commission est en particulier chargée de faciliter les démarches des personnes et veiller à ce qu'elles puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informées des suites de leurs demandes.

- **La Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL**

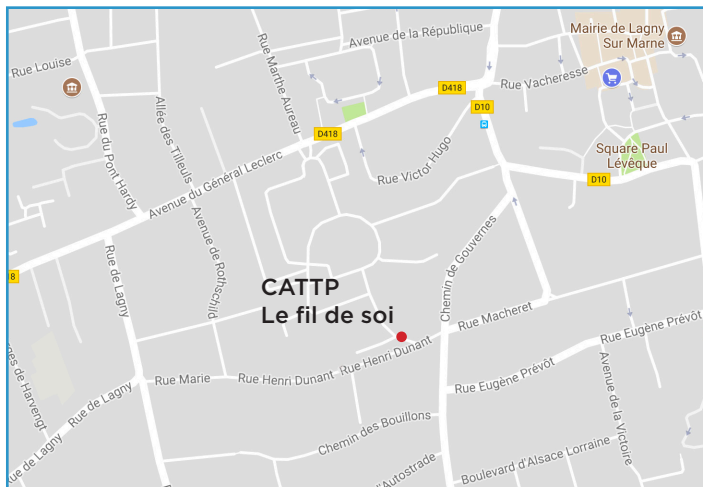
L'hôpital traite informatiquement le fichier de ses patients et réalise des statistiques notamment par le biais de son département d'information médicale dans le strict respect du secret médical.

Les informations concernant les patients font l'objet d'un traitement informatisé régi par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Le patient peut s'opposer au recueil et au traitement des données nominatives le concernant, dans les conditions prévues par cette loi.

Conformément au décret n°94-666 du 27 juillet 1994, ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale et sont protégées par le secret médical. Par l'intermédiaire du médecin traitant désigné, le patient peut demander un droit d'accès et de rectification de cette information au chef de service de son secteur d'hospitalisation.

Plan d'accès

CATTP Le fil de soi - 7, rue Dr Nicole Mangin
77400 Lagny-sur-Marne - **tél. : 01 60 54 30 83**



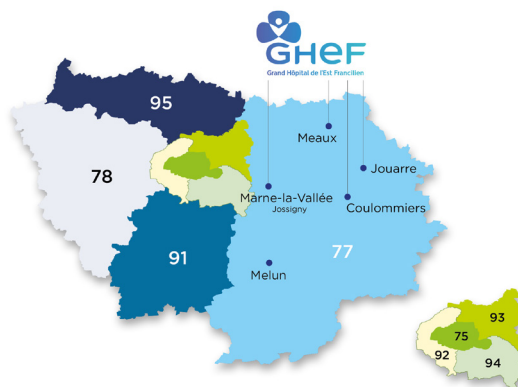
En train : Gare de "Lagny-Thorigny", puis prendre le bus.

En bus : Lignes 26, 37 - Arrêt "Henri Dunant"

Lignes 21, 23, 42 - Arrêt "Saint-Joseph"

Ligne 25 - Arrêt "Rotschild"

DIRCOM GHEF - Novembre 2022 - Crédit photos : ©Adobe Stock



SITE de MEAUX (siège social) : 6-8 rue Saint-Fiacre - BP 218 - 77104 Meaux cedex

SITE de MARNE-LA-VALLÉE : 2-4 Cours de la Gondoire - 77600 Jossigny

SITE de COULOMMIERS : 4 rue Gabriel Péri - 77527 Coulommiers cedex

SITE de JOUARRE : 18 rue Petit Huet - 77264 Jouarre cedex